



Syndicat **U**nitaire **N**ational **D**émocratique
des personnels de l'**E**nseignement
et de la formation **P**rivés

Communiqué
Jeudi 22 avril 2021

Jean de La Fontaine bientôt interdit à l'école

Les évènements graves des derniers mois, qui ont vu un enseignant victime de la déformation de ses propos relayés par un parent puis les réseaux sociaux, devraient appeler certains Rectorats à plus de prudence.

Mme Margot Le Saëc, enseignante en arts plastiques dans l'académie de Rennes, sélectionne plusieurs œuvres pour une séance sur l'illustration narrative et satirique en classe de 6^{ème}.

Deux des dessins (voir ci-dessous) ont pour thème les animaux, un sujet parmi d'autres comme le consumérisme, la pollution, l'omniprésence des écrans,... Le caractère satirique de ces deux images permet de montrer la force d'un dessin pour évoquer ce sujet :

- L'interdiction du commerce des cornes de rhinocéros
- Un trafic qui met en péril l'espèce menacée de disparition
- La souffrance animale
- Les animaux sauvages dans les cirques

Le Rectorat de Rennes s'est emparé de ces images pour adresser un rappel à l'ordre à Mme Margot Le Saëc, rappel inscrit dans son dossier administratif, sans qu'aucune enquête sérieuse n'ait été menée.

Mme Margot Le Saëc se voit accusée d'avoir choqué deux élèves et de manquer à ses obligations de neutralité. Le Rectorat a pris pour argent comptant les propos d'un père de famille, par ailleurs professionnel de l'industrie agro-alimentaire d'une entreprise de génétique porcine. Ce dernier a menacé verbalement l'enseignante et l'a suivie en voiture jusqu'à son domicile. Une main courante a été déposée.

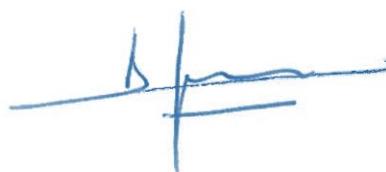
Au lieu de la soutenir, sa hiérarchie se précipite derrière la rumeur et argue que Mme Margot Le Saëc aurait intitulé sa séquence « La satire artistique pour prendre conscience de la maltraitance animale », ce qu'elle a toujours contesté puisque son travail porte sur « L'illustration narrative et satirique ».

Le Rectorat maintenant sa position, l'affaire se trouve devant le tribunal administratif de Rennes : Mme Margot Le Saëc, avec le soutien de son organisation syndicale, ne peut laisser s'installer une telle dérive à propos du travail des enseignants.

Cette remise en cause va finir par rendre impossible de présenter tout dessin à caractère satirique à des élèves, au risque de voir un lobby, qu'il soit économique, religieux ou politique... s'offusquer. Nous ne pouvons accepter une telle situation.

Le Syndicat Sundeep Solidaire Sud Enseignement Privé apporte tout son soutien à cette enseignante.

Albine Belinger
Secrétaire Nationale



SUNDEP - SOLIDAIRES académie de Bretagne
2 rue Amiral Nielly 29 200 Brest
Secrétariat national, 31 rue de la grange aux belles 75010 Paris